



Exemplaire adhérent-e AMAP

Contrat Crèmerie bio

Productrice : Gwénoyée GOUËSET

6 mois : du 13 mars au 28 août 2019

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
i-amap-y@hotmail.fr
www.i-amap-y.fr

Gwénoyée GOUËSET - L'Îlle au pré
La Mévrais, 35830 BETTON
06 11 93 18 91 ille-au-pre@live.fr

Je soussigné-e,
adhérent-e de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du
du 13 mars au 28 août 2019 pour la fourniture de produits laitiers fermiers.

Cet abonnement me donne droit à des produits laitiers, produits dans la ferme de Gwénoyée Gouëset à Betton. Les lots seront composés des produits choisis dans le tableau ci-dessous.

“Je transforme une partie du lait de la ferme dans mon atelier installé dans l'ancienne étable. Toute la ferme est certifiée bio, ainsi que la partie fabrication également certifiée. Vous êtes les bienvenus pour visiter les lieux !

La ferme est entièrement autonome, c'est à dire que toute l'alimentation est produite sur la ferme : herbe, foin, mélange céréalier, et un peu d'ensilage d'herbe et de maïs. Je prends le lait à la traite du matin, et je transforme tout en produits laitiers. Sachez qu'il faut 5l de lait pour une motte de beurre, soit l'équivalent de 40 yaourts, j'essaierai donc de vous satisfaire au mieux dans la mesure de la disponibilité ! “

La productrice peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérent-e-s qui le souhaitent pour visiter sa ferme.

Partage de la production :

La distribution de produits laitiers a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu, **tous les 15 jours** (semaines impaires), **soit 11 distributions**, attention, la distribution du 8 mai est déplacée au 15 :

13 et 27 mars, 10 et 24 avril, 15 et 22 mai, 5 et 19 juin, 3 et 17 juillet {pause} et 28 août 2019

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérent-e-s assurant la permanence de distribution.

Je choisis la composition de mon lot de produits laitiers :

		Tarif à l'unité	Tarif par lot	Quantité choisie	totaux
Yaourt nature	125 ml	0,80 €	3,10 € les 4		
Yaourt nature sucré	125 ml	0,85 €	3,30 € les 4		
Yaourt aux fruits de saison*	125 ml	0,85 €	3,30 € les 4		
Crème dessert au chocolat	125 ml	0,85 €	3,30 € les 4		
Crème fraîche	250 ml	3,30 €	-		
Fromage blanc	500 g	3,35 €	6,50 les 2		
Faisselle	500 g	3,45 €	6,60 les 2		
« Petit Mévrais » (spécialité type petit suisse)	250 g	3,35 €	6,40 les 2		
Fromage frais aux fines herbes	200 g	3,30 €	6,40 les 2		
Beurre demi-sel	200 g	3,80 €	-		
Lait (DLC au mardi)	1 L	1,40 €	-		
sous-total					
X nombre de semaines					
=					

*les yaourts aux fruits : assortiment abricot, fraise, fruits des bois, noisettes

En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent-e, aucun remboursement ne sera effectué ; il-elle peut toutefois trouver un-e nouvel-le adhérent-e pour se faire remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Gwénoyée Gouëset :

Signature de l'adhérent-e :

Libeller le chèque à l'ordre de L'Îlle au pré



Exemplaire pour la productrice

Contrat Crèmerie bio

Productrice : Gwénoyée GOUËSET

6 mois : du 13 mars au 28 août 2019

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
i-amap-y@hotmail.fr
www.i-amap-y.fr

Gwénoyée GOUËSET - L'Île au pré
La Mévrais, 35830 BETTON
06 11 93 18 91 ille-au-pre@live.fr

Je soussigné-e,
adhérent-e de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du
du 13 mars au 28 août 2019 pour la fourniture de produits laitiers fermiers.

Cet abonnement me donne droit à des produits laitiers, produits dans la ferme de Gwénoyée Gouëset à Betton. Les lots seront composés des produits choisis dans le tableau ci-dessous.

“Je transforme une partie du lait de la ferme dans mon atelier installé dans l'ancienne étable. Toute la ferme est certifiée bio, ainsi que la partie fabrication également certifiée. Vous êtes les bienvenus pour visiter les lieux !

La ferme est entièrement autonome, c'est à dire que toute l'alimentation est produite sur la ferme : herbe, foin, mélange céréalier, et un peu d'ensilage d'herbe et de maïs. Je prends le lait à la traite du matin, et je transforme tout en produits laitiers. Sachez qu'il faut 5l de lait pour une motte de beurre, soit l'équivalent de 40 yaourts, j'essaierai donc de vous satisfaire au mieux dans la mesure de la disponibilité ! “

La productrice peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérent-e-s qui le souhaitent pour visiter sa ferme.

Partage de la production :

La distribution de produits laitiers a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu, **tous les 15 jours** (semaines impaires), **soit 11 distributions**, attention, la distribution du 8 mai est déplacée au 15 :

13 et 27 mars, 10 et 24 avril, 15 et 22 mai, 5 et 19 juin, 3 et 17 juillet {pause} et 28 août 2019

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérent-e-s assurant la permanence de distribution.

Je choisis la composition de mon lot de produits laitiers :

		Tarif à l'unité	Tarif par lot	Quantité choisie	totaux
Yaourt nature	125 ml	0,80 €	3,10 € les 4		
Yaourt nature sucré	125 ml	0,85 €	3,30 € les 4		
Yaourt aux fruits de saison*	125 ml	0,85 €	3,30 € les 4		
Crème dessert au chocolat	125 ml	0,85 €	3,30 € les 4		
Crème fraîche	250 ml	3,30 €	-		
Fromage blanc	500 g	3,35 €	6,50 les 2		
Faisselle	500 g	3,45 €	6,60 les 2		
« Petit Mévrais » (spécialité type petit suisse)	250 g	3,35 €	6,40 les 2		
Fromage frais aux fines herbes	200 g	3,30 €	6,40 les 2		
Beurre demi-sel	200 g	3,80 €	-		
Lait (DLC au mardi)	1 L	1,40 €	-		
sous-total					
X nombre de semaines					
=					

*les yaourts aux fruits : assortiment abricot, fraise, fruits des bois, noisettes

En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent-e, aucun remboursement ne sera effectué ; il-elle peut toutefois trouver un-e nouvel-le adhérent-e pour se faire remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Gwénoyée Gouëset :

Signature de l'adhérent-e :

Libeller le chèque à l'ordre de L'Île au pré